



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 12 février 2026 à 13 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Pierre Flamand, membre
Mme Francine Létourneau, préfète suppléante
Mme Colette Quevillon, membre
M. Stéphane Roy, membre
M. Gilbert Therrien, membre

Sont absents :

M. Daniel Bourdon, préfet

M. Frédéric Houle, greffier-trésorier et directeur général, Mme Karine Labelle, adjointe exécutive et Mme Amélie Champagne, adjointe administrative des services juridiques, du greffe et de l'approvisionnement, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La préfète suppléante, Mme Francine Létourneau, ouvre la séance à 13 h 31.

MRC-CA-17382-02-26 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois de février et mars 2026.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MRC-CA-17383-02-26 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2026

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

MRC-CA-17384-02-26 REGISTRES DE CHÈQUES ET PRÉLÈVEMENTS - JANVIER 2026

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- Le registre des chèques général, totalisant 753 652.70 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2026;
- Le registre des prélèvements de l'administration générale, totalisant 159 037.51 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2026;
- Le registre des chèques des salaires, totalisant 213 999.40 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2026;

- Le registre des chèques de la Cour municipale, totalisant 144 121.95 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2026;
- Le registre du fonds de gestion des baux de villégiature, totalisant 509.71 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2026;
- Le registre des Parcs régionaux, totalisant 50 000 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2026;
- Le registre des TPI, totalisant 1 306.53 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2026.

ADOPTÉE

MRC-CA-17385-02-26

COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 23 375.37 \$, incluant les intérêts, au 31 janvier 2026.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DU PRÉFET

Vu l'absence du préfet, aucun rapport n'est présenté.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale au cours des dernières semaines.

MRC-CA-17386-02-26

RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 359 ET 482

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Gilbert Therrien et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application des règlements numéros 359 et 482 couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 janvier 2026.

ADOPTÉE

MRC-CA-17387-02-26

MODIFICATION QUANT À LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF PRÉVUE LE 12 MARS 2026

ATTENDU qu'une séance du comité administratif est prévue le 12 mars 2026;

ATTENDU que certains membres du comité administratif pourraient être dans l'impossibilité d'assister à la séance à cette date;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité de modifier la date de la séance du comité administratif prévue le 12 mars 2026 à 13 h 30 pour qu'elle se tienne le 10 mars 2026 à 8 h 30.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DU SERVICE

Mme Chantal Desjardins, directrice du service de l'évaluation foncière, est présente. Elle informe les membres du Comité administratif des activités du service depuis la dernière séance.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Il informe les membres du Comité administratif des activités du

service depuis la dernière séance.

MRC-CA-17388-02-26

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT #134-93

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-93 modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-93 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du Schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

MRC-CA-17389-02-26

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : PPCMOI-2025-05, RÉSOLUTION #26-01-020

ATTENDU que la ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité une résolution portant le numéro 26-01-020 concernant l'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI-2025-05) lot 6 340 647, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, pour la propriété sise au 3111, chemin de Val-Limoges;

ATTENDU que le projet soumis a pour objectif de permettre, conformément au règlement numéro 270 sur les PPCMOI de la Ville de Mont-Laurier, les opérations de l'entreprise *Les entreprises forestières Luc Paquette inc.*, assimilables à du commerce extensif lourd, à certaines conditions;

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble lot 6 340 647, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, pour la propriété sise au 3111, chemin de Val-Limoges, en regard des objectifs du Schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositifs de son document complémentaire.

ADOPTÉE

MRC-CA-17390-02-26

DEMANDE DE TRAVAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES : RÉSOLUTION 2026-01-9244

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Gilbert Therrien et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de la municipalité de Lac-des-Écorces contenue dans sa résolution 2026-01-9244 mandatant le service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, pour des modifications de règlements en urbanisme (avis préliminaire), et ce, en conformité avec les dispositions de l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE

MRC-CA-17391-02-26

OCTROI DE CONTRAT - AMGT-01-2026 - INVENTAIRE D'ARBRES PAR TÉLÉDÉTECTION

ATTENDU que la MRC souhaite procéder à l'inventaire des arbres situés dans l'ensemble des périmètres urbains de la MRC afin de recueillir les données nécessaires à l'élaboration d'une stratégie de verdissement;

ATTENDU qu'un inventaire a déjà été réalisé pour l'ensemble des périmètres urbains des municipalités de la MRC, sauf pour le périmètre urbain de la ville de Mont-Laurier pour lequel l'inventaire demeure à réaliser;

ATTENDU l'offre de services présentée par la firme Habitat pour la réalisation d'un inventaire par télédétection;

ATTENDU que, dans le cadre du mandat, la MRC devra partager certaines données à Habitat;

Il est proposé par M. Gilbert Therrien, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de mandater la firme Habitat pour procéder à l'inventaire par télédétection des arbres présents dans le périmètre urbain de la Ville de Mont-Laurier, et ce, pour un prix total de 15 000 \$, avant les taxes, conformément à son offre de services du 5 février 2026.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général à signer tout document requis pour donner effet aux présentes, notamment l'Entente sur l'utilisation des données d'inventaire.

Il est de plus résolu d'autoriser les services financiers à procéder aux paiements requis.

ADOPTÉE

SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Il informe les membres du Comité administratif des activités du service depuis la dernière séance.

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DU SERVICE

Mme Audrey Lebel, directrice du service de développement économique, est présente. Elle informe les membres du Comité administratif des activités du service depuis la dernière séance.

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

MRC-CA-17392-02-26 REGISTRE DES CHÈQUES ET PRÉLÈVEMENTS DES TNO - JANVIER 2026

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- Le registre des chèques des TNO, totalisant 20 317.74 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2026;
- Le registre des prélèvements des TNO, totalisant 4 650.63 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2026.

ADOPTÉE

MRC-CA-17393-02-26 PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par M. Gilbert Therrien et résolu à l'unanimité d'adopter le programme des dépenses en immobilisation pour les années 2026, 2027 et 2028 pour les Territoires non organisés totalisant 407 000 \$, et ce, conformément à l'article 953.1 du *Code municipal*.

ADOPTÉE

MRC-CA-17394-02-26 DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2026

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le rôle de perception des Territoires non organisés de la MRC d'Antoine-Labelle, montrant ce qui suit : 103 900 200 \$ à titre d'assiette foncière générale, 928 dossiers d'évaluation, représentant : 402 509.41 \$, 46 753 \$ à percevoir via divers tarifs pour l'hygiène du milieu, 13 592.83 \$ pour le chemin Lépine-Clova, 7 032 \$ aux fins de la promotion touristique et 40 256.64 \$ de quote-part à verser à la MRC d'Antoine-Labelle, pour un montant total de 510 143.88 \$, en y ajoutant les arrérages et les intérêts impayés au montant lors de l'envoi des comptes de taxes.

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

RAPPORT | RESSOURCES HUMAINES

Mme Ariane Piché, conseillère en ressources humaines, est présente. Elle informe les membres du Comité administratif du bilan des ressources humaines depuis la dernière séance.

MRC-CA-17395-02-26

EMBAUCHE AU POSTE DE COORDONNATEUR DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO), CLASSE V, POSTE PERMANENT À TEMPS COMPLET

ATTENDU la tenue du concours 25-TNO-02 pour le poste de coordonnateur des territoires non organisés (TNO), classe V, poste permanent à temps complet;

ATTENDU les entrevues réalisées en janvier 2026;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Gilbert Therrien et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Véronique Larose, à titre de coordonnatrice des territoires non organisés (TNO), classe V, poste permanent à temps complet, à compter du 9 mars 2026, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu de lui reconnaître l'échelon 6, conformément à l'article 22.01 de la convention collective.

ADOPTÉE

MRC-CA-17396-02-26

EMBAUCHE AU POSTE DE TECHNICIEN EN FORESTERIE ET GESTION DU TERRITOIRE, CLASSE IV, POSTE PERMANENT À TEMPS COMPLET

ATTENDU la tenue du concours 25-SGIRN-02 pour le poste de technicien en foresterie et gestion du territoire, classe IV, poste permanent à temps complet;

ATTENDU les entrevues réalisées le 20 janvier 2026;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Gilbert Therrien et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Iris Andissac à titre de technicienne en foresterie et gestion du territoire, classe IV, poste permanent à temps complet, à compter du 16 février 2026, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la préfète suppléante lève la séance. Il est 16 h 05.

Francine Létourneau, préfète suppléante

Frédéric Houle, directeur général et greffier-trésorier